



## Compte-rendu du conseil municipal du 5 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un et le cinq octobre à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le trente septembre deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des Mariages située au 295 rue Centrale à Balan (Ain), sous la présidence de Monsieur Patrick MÉANT, Maire de Balan.

Présents : Patrick MÉANT, Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne VILLARDIER, Eliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Michel TROSSELLY, Noémie BIMOS, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD, François GERENTET.

Excusés

avec pouvoir : Stéphane PONTHEU, conseiller municipal, pouvoir donné à Sébastien BUSSY ;  
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE ;  
Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à Michel TROSSELLY ;  
Claudine CHALLAND, conseillère municipale, pouvoir donné à Valérie VILLARD ;

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Éliane MARTINS a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance à 20h00.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent d'ajouter deux points à l'ordre du jour, soient :

- attribution d'une subvention à l'association BCA ;
- prolongation de la convention de mise en commun des personnels de police municipale des communes membres de la 3CM.

**Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité accepte les modifications de l'ordre du jour ci-dessus énoncées.**

Le compte-rendu du conseil municipal du 31 août 2021 est adopté à l'unanimité.

### 1- CAF de l'Ain – Contrat Territorial Globale.

Madame Catherine FRANGIONE explique aux membres du conseil municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, il n'est plus possible pour une collectivité, de renouveler ou de signer un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec sa Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Il a été remplacé par la Convention Territoriale Globale (CTG). Monsieur le Maire précise que le CEJ actuel représente un soutien financier de l'ordre de 27 000 € par an (contrat de 3 ans).

La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord prioritairement à l'échelon intercommunal entre la CAF, la communauté de communes et une ou des communes du territoire. C'est un nouveau contrat d'engagement plus ambitieux entre la Caf et les collectivités territoriales car il se propose de couvrir tous les champs d'intervention de la Caf en matière de services aux familles. Il part d'un diagnostic partagé.

C'est une démarche partenariale de Co-construction d'un projet global de territoire. Elle permet de renforcer le partenariat avec la collectivité locale dans des champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits ...

Cette convention devient le contrat d'engagement politique entre la Caf et la collectivité pour maintenir, améliorer et développer une offre de services de qualité en direction des familles sur l'ensemble du territoire, en renforçant la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et la coordination des actions menées.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à :

- s'inscrire dans le dispositif du CTG ;
- signer la CTG pour la période 2021-2025 en collaboration avec la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, d'autres communes et la Caisse d'Allocations Familiales.

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- s'inscrire dans le dispositif du CTG ;
- signer la CTG pour la période 2021-2025 en collaboration avec la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel, d'autres communes et la Caisse d'Allocations Familiales.

## **2- Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la plateforme de Balan (Kem One et SK Functional Polymer).**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le dossier de consultation du projet de PPI du site de Balan a été mis à la disposition du public le 13 septembre 2021 en mairie ainsi qu'en Préfecture. Un affichage a été réalisé en Mairie et un message diffusé via l'application Panneau Pocket.

Il précise que le dossier a été mis à disposition des conseillers municipaux via l'extranet de la Mairie avant la séance du Conseil Municipal de ce jour.

Monsieur François FERRETTI explique l'utilité d'un tel plan (régulièrement renouvelé) et fait un parallèle avec la mise à jour amorcée du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune. Il informe que dans le cadre de la signature d'une convention avec l'association EGEE, une première réunion de travail a été planifiée le 12 octobre 2021. La mise à jour du PCS devrait durer un an.

**Vu** le code de la défense ;

**Vu** le code de l'environnement ;

**Vu** le code de la sécurité intérieure ;

**Vu** les études de dangers relatives à la société KEM ONE ;

**Vu** les avis recueillis sur le projet de plan particulier d'intervention de la plateforme de Balan ;

**Considérant que** la présence simultanée de la société SK functional polymer, site SEVESO seuil bas, au sein du site KEM ONE, entreprise SEVESO, seuil haut nécessite de créer un plan particulier d'intervention de site et non seulement de la société KEM ONE ;

**Considérant que** le conseil municipal doit donner son avis sous forme de délibération dans les deux mois suivant la réception de l'avis de consultation, soit avant le 25 octobre 2021,

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de PPI du site de Balan.

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le projet de PPI du site de Balan (Kem One et SK Functional Polymer).

## **3- Bibliothèque - Mise à jour du règlement intérieur.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la Bibliothèque de Balan souhaite se doter d'un nouveau progiciel de gestion nommé 'Waterbear'. Ce progiciel est gratuit, en revanche le coût du contrat d'assistance est de 50 € par an, ce coût sera pris en charge par la Bibliothèque.

Afin d'être en conformité avec la convention signée le 7 janvier 2019, le Direction de la lecture publique, a signalé aux gestionnaires de la Bibliothèque, qu'il était nécessaire de modifier le règlement intérieur. Les modifications consistent en :

- l'ajout d'un article dans le paragraphe relatif au Fonctionnement (interdiction de se restaurer dans la bibliothèque et d'entrer avec des animaux);
- une précision apportée à l'article 3 relatif aux Inscriptions (gratuité de l'adhésion pour les moins de 18 ans, les étudiants, les personnes en recherche d'emploi et en situation précaire);

Monsieur le Maire précise que les deux règlements ont été mis à disposition des élus en amont de la séance du conseil.

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** les modifications apportées au règlement intérieur de la Bibliothèque,  
**CHARGE** Monsieur le Maire d'en informer l'association en charge de la Bibliothèque.

#### **4- Subvention à l'association AFM Téléthon**

Monsieur le Maire rappelle le montant de l'enveloppe globale prévue lors du vote du budget pour le versement des subventions 2021.

Il informe les membres du conseil municipal que le Téléthon 2021 aura lieu les 3 et 4 décembre.

Il propose d'attribuer la même subvention que les années précédentes, en revanche, il informe les conseillers que l'exécutif a décidé d'offrir au Téléthon le feu d'artifice qui devait être tiré le 14 juillet. Cette manifestation ayant été annulée du fait des restrictions sanitaires, il a semblé opportun de faire bénéficier le Téléthon de cette animation lors de cette manifestation très appréciée des Balanais.

Monsieur le Maire propose donc de verser une subvention de 400 € à cette association.

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** l'attribution de la subvention comme détaillée ci-dessus à l'association AFM Téléthon.

**CHARGE** Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

#### **5- Subvention à l'association Balan Côtière Athlétisme (BCA).**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le BCA a demandé un soutien financier exceptionnel dans le cadre de l'organisation de son meeting chaussettes 2021 organisé le 18 septembre. Il précise qu'il s'agissait de la 12<sup>ème</sup> édition.

Après étude du bilan financier de cette manifestation, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 euros.

**Le conseil municipal, après en avoir discuté, délibéré et voté à l'unanimité,**

**ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 euros à l'association BCA.

#### **6- Convention de mise en commun des personnels de police municipale des communes membres de la 3CM.**

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération n°2020-10-15 relative à la convention de mise en commun des personnels de police municipale des communes membres de la 3CM.

Il explique que la convention est arrivée à terme et qu'il est nécessaire de la renouveler. Il porte à connaissance des élus le contenu de celle-ci et propose de la prolonger jusqu'au 30 juin 2022. Il précise que cette convention est essentielle pour permettre aux agents des communes signataires de travailler ensemble et en toute sécurité sur notre territoire. Il précise qu'une réflexion devra être menée en 2022 sur le devenir de la police municipale au niveau du territoire de la 3CM.

**Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise en commun des personnels de police municipale des communes membres de la 3CM jusqu'au 30 juin 2022.

## 7- Questions diverses

- **Permis d'aménager du parking de co-voiturage**

Monsieur le Maire informe les conseillers que Madame la Préfète ne donnera pas de suite contentieuse à son recours gracieux. L'ouverture aura lieu prochainement.

- **Centrale photovoltaïque – Corfu Solaire**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que Monsieur PINON avait formé un recours contre le permis de construire accordé à la société Corfu Solaire. Classé sans suite au niveau de la Mairie, celui-ci a été aussi rejeté par les services de la Préfecture. Monsieur le Maire fait un bilan des différentes rencontres ayant eu lieu entre Monsieur PINON, Monsieur MICHENAUD et lui-même. Bien qu'une solution amiable soit toujours privilégiée, il informe les élus qu'une mise en demeure a été adressée à Monsieur PINON qui est prié de libérer la parcelle occupée pour le 31 mars 2022 au plus tard. Il précise que Monsieur PINON, s'il persiste dans sa démarche juridictionnelle, risque de se voir imposer des dommages et intérêts pour avoir retardé le projet, les demandeurs pourraient être Corfu Solaire, la mairie de Balan, la 3CM, le département ... tous intéressés financièrement par ce projet.

Monsieur MICHENAUD a, une nouvelle fois, proposé un accompagnement logistique à Monsieur PINON pour débarrasser les arbres gênants. Il a aussi proposé de travailler avec Monsieur PINON pour la fourniture des arbres qui viendront arborer la future centrale.

- **Maison des associations**

Monsieur le Maire fait un point sur ce projet. Il indique qu'un nouvel acquéreur potentiel s'est fait connaître. Cette acquisition se ferait dans le respect du souhait communal de voir naître un pôle médical sur la commune. Une rencontre va avoir lieu entre l'aménageur, la Mairie et les potentiels praticiens intéressés au projet. Monsieur le Maire reviendra avec plus de détails lors de la prochaine séance prévue en novembre.

- **Tri sélectif**

Monsieur le Maire rappelle les modifications apportées au système de tri sélectif. Il s'assure que tout le monde a été destinataire des communications de la 3CM à ce propos. Monsieur Patrick BOUVIER précise que cette évolution a été rendue possible par le changement de prestataire en charge de la valorisation des déchets, c'est-à-dire la société PAPREC (renouvellement du marché public). Monsieur le Maire explique que la diminution des déchets à enfouir est devenue un enjeu économique et environnement incontournable.

Monsieur Jean-Michel HALET s'interroge sur le coût de fonctionnement d'ORGANOM car les nouvelles consignes de tri vont fortement diminuer les quantités de déchets ménagers. Monsieur le Maire précise que ce site a toujours lieu d'être et que les coûts de fonctionnement restent à la charge des collectivités bénéficiaires.

- **Sécurité routière**

Monsieur François FERRETTI apporte un éclairage sur le nouveau passage piéton installé rue Centrale et sur la nouvelle réglementation en matière de signalisation horizontale.

Il informe les élus que les bandes rugueuses dans le rond-point du Stade ont été réalisées. Le plateau surélevé prévu à l'entrée du Village (côté écurie Monnet) devrait être réalisé 3<sup>ème</sup> semaine d'octobre.

À la demande de plusieurs élus, des marquages au sol seront renouvelés pour des raisons de sécurité.

Il précise que ces projets sont élaborés par la commission sécurité.

- **Personnel communal**

Monsieur le Maire informe les élus que :

- Malvina DUHAMEL a repris son poste ce lundi après 3.5 semaines d'absence pour raison de santé.
- Frédéric JOLENS a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2021, il est précisé que cet agent pallie à l'absence pour raison de santé de Monsieur GAUQUELIN Stéphane et qu'il ne sera pas possible de le garder définitivement.
- Stéphanie RONGIER a fait une demande de mise en disponibilité qui a été acceptée, elle quittera son poste au 07/11/2021.
- Stéphanie MARÉCHAL, à sa demande, va basculer sur ce poste jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- Séverine SAGNES, a accepté la proposition faite pour remplacer Madame RONGIER et prendra donc ses fonctions à compter du 08/11/2021 et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le fonctionnement de la mise en disponibilité a été expliqué aux élus afin qu'ils puissent prendre en compte les contraintes que cela entraîne sur les affectations de poste. Une disponibilité ne rend pas le poste vacant.

- **PLU**

Monsieur le Maire fait un point de situation quant au PLU de Balan (révisé le 02/02/2021).

Il explique qu'il doit être révisé pour intégrer les modifications nécessaires à la mise en conformité du parking de co-voiturage de la 3CM.

En revanche, une simple procédure de modification permettrait de mettre en place les OAP nécessaires à la maîtrise du développement futur de certaines zones de notre territoire. Les OAP sont devenues des priorités car des propriétés situées au cœur du Village pourraient prochainement faire l'objet de ventes ou de divisions.

Enfin, le projet de zone des 3B pourraient-être mené par la 3CM sous la forme d'un projet d'aménagement qui conduirait à une modification de fait de notre PLU.

La révision (durée de 2 à 3 ans) et la modification (durée de 12 à 18 mois) peuvent-être menées de front.

En ce qui concerne la zone des 3B, un projet d'aménagement mené par la 3CM après concertation de l'équipe municipale aurait beaucoup plus de chance d'aboutir car l'intérêt de celui-ci serait porté au niveau du territoire. Monsieur le Maire précise que la réglementation en matière d'urbanisme évolue rapidement et qu'il sera certainement nécessaire d'anticiper au maximum les réformes. Il précise que ce projet de zone des 3B pourrait intégrer une zone d'habitation et permettre d'améliorer le secteur de la route de Lyon.

Monsieur Pierre BOUVIER et Monsieur François GERENTET s'interrogent sur l'intérêt de créer encore du logement sur notre territoire au vu des avantages et inconvénients que cela représente. Monsieur le Maire explique qu'il faut mener une réflexion d'ensemble quant au devenir de notre territoire et plus particulièrement de l'évolution du secteur de la route de Lyon. Créer de l'activité et donc des emplois demande à ce qu'une réflexion soit menée sur le logement et tous les services publics utiles à ceux-ci. Cette réflexion pourraient-être menée avec les communes voisines. Monsieur le Maire rappelle que les constructions génèrent des recettes pour la commune (taxe d'aménagement, taxe foncière).

- **Marché dominical**

Madame Corinne VILLARDIER explique que le marché communal a besoin d'être redynamisé sous peine de disparaître. Elle demande si les élus sont prêts à participer pour le relancer en ré-organisant un grand marché en partenariat avec l'association 'Picorer dans l'Ain'. Elle propose d'organiser ce type de manifestation une fois par trimestre sous des formules différentes.

Elle précise que la commission marché seule n'y arrivera pas et demande une participation plus large de l'ensemble des conseillers. Les élus valident le principe de l'organisation d'un marché à thème une fois par trimestre (marché nocturne ...).

Madame VILLARDIER reviendra vers eux pour les informer de l'évolution de ce dossier.

- **Divers**

Madame MARTINS s'interroge sur un éventuel projet de piste cyclable. Monsieur le Maire explique que la 3CM mène actuellement des études à ce propos.

Monsieur le Maire informe les élus que la distribution des colis de Noël aura lieu le 18 décembre.

Monsieur Patrick BOUVIER propose une visite du site ORGANOM le 6 novembre à 10h, il demande une réponse pour vendredi 8 octobre.

Monsieur le Maire communique les dates des élections 2022 afin que les élus se rendent disponibles pour tenir les bureaux de vote.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 9 novembre 2021 à 20h;

Séance levée 22h35